

## Tarantino vs Gawker après la fuite de son scénario : il devrait gagner, mais pas 1 million

Publié le 29-01-2014 à 13h19 - Modifié à 20h47  
5 réactions | 5108 lu

 Temps de lecture : 3 minutes



Par **Olivier Mandel**  
Avocat



LE PLUS. Il avait déjà le titre : "The Hateful Eight". Mais Quentin Tarantino a découvert que le scénario de son prochain film avait été publié sur le web. Il annule son projet, cherche les coupables, et [attaque notamment en justice le site américain Gawker](#). A-t-il des chances de l'emporter ? Réponse d'Olivier Mandel, avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, avec le soutien d'associés à Los Angeles.

Édité et parrainé par [Hélène Decommer](#)

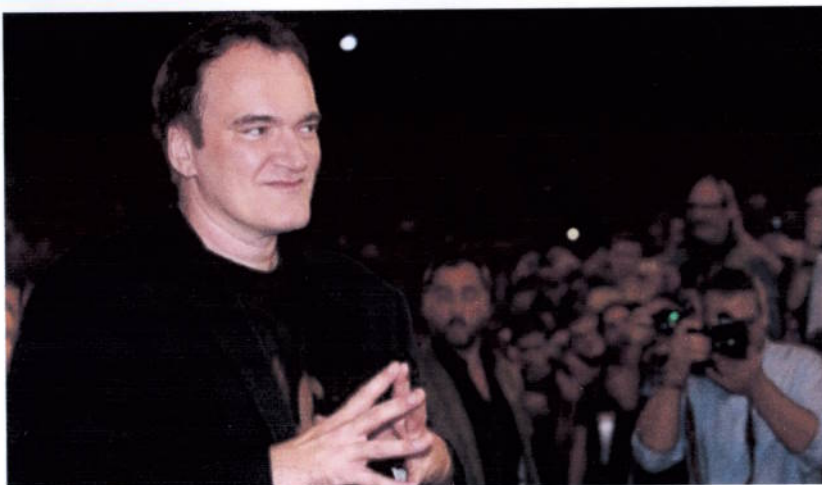
PARTAGER



RÉAGIR



RECEVOIR LES ALERTES



Quentin Tarantino, lors de la cérémonie de clôture du 5e festival Lumière à Lyon, le 20/10/13 (Pascal Fayolle/SIPA)

Ce qui est en jeu dans [cette histoire de script de Quentin Tarantino publié sur le web](#), et en particulier sur le site américain Gawker, c'est la violation du copyright. Aux Etats-Unis comme en France, seul l'auteur d'une œuvre a le monopole pour autoriser la reproduction et la divulgation de celle-ci.

### La violation du copyright ne fait aucun doute

Le copyright américain est un droit fédéral, c'est-à-dire qu'il s'applique de la même façon dans l'ensemble des Etats-Unis. C'est en vertu de ce droit que Quentin Tarantino a déposé plainte devant un tribunal de Los Angeles.

Le cinéaste pourra aussi éventuellement faire valoir une violation du droit californien des contrats, un droit local cette fois-ci, si tant est qu'il ait fait signer un accord de confidentialité quand il a remis son script à ses acteurs et à leurs agents. En bon professionnel qu'il est, cette option n'est pas impossible. Dans ce cas, il devra prouver qu'une de ces personnes a mis en ligne le texte en violation de son obligation de confidentialité et que Gawker s'est rendu complice de cette violation, en entrant en contact avec cette personne et en l'incitant à le publier. Pas évident...

Par contre, la violation du copyright, elle, ne fait aucun doute : quelqu'un a reproduit et diffusé le script de Tarantino sans son autorisation.

### Les arguments de Gawker ne tiennent pas juridiquement

Le rédacteur en chef de Gawker présente [plusieurs arguments pour se défendre](#). Que valent-ils ? A mes yeux, pas grand-chose...

**"C'est de l'information"** > aux Etats-Unis, le droit à l'information n'existe pas en droit fédéral. Il y a bien une exception au monopole de l'auteur d'une œuvre appelée "fair use" ou usage loyal de l'œuvre, mais il est strictement encadré par quatre conditions : le but et le caractère de l'usage, la nature de l'œuvre protégée, le volume et l'importance de la partie de l'œuvre utilisée par rapport à l'ensemble de l'œuvre et l'impact de l'usage sur la valeur économique de l'œuvre protégée.

Gawker ne peut pas, a priori, dans le cas qui nous concerne, invoquer cette exception du "fair use", dès lors que la Cour Suprême des Etats-Unis a pu juger que cette exception ne jouait pas lorsque l'œuvre protégée n'avait pas encore été publiée. Et ceci en vertu du principe selon lequel seul l'auteur a le droit de contrôler la première publication de son œuvre.

**"Gawker a publié un article rapportant que le scénario était apparu sur Internet"** > avec plusieurs liens pointant vers des plateformes où ce scénario était effectivement hébergé... Or Gawker savait pertinemment que la reproduction de ce texte n'avait pas été autorisée.

Par ailleurs, avec son article et de par son audience, le site a diffusé à grande échelle un script dont la première divulgation non autorisée sur internet serait peut-être restée confidentielle. Voilà pourquoi Tarantino le poursuit pour contrefaçon par fourniture de moyens, pour avoir facilité la reproduction et la transmission non autorisées du script du réalisateur.

**"Tarantino voulait que son script soit publié sur internet"** > que le cinéaste ait prétendu cela ou pas, il a toujours le monopole de diffusion de son œuvre. Aussi, sans son accord explicite, la publication par un tiers reste interdite.

### Un million de dollars de dommages et intérêts, peut-être excessif...

Il me semble donc que Gawker a de bonnes chances d'être condamné. Deux types de sanctions sont possibles :

- Le versement de dommages et intérêts ;
- Une injonction d'avoir à cesser toute reproduction, distribution, transmission et/ou utilisation du script, notamment au moyen de liens hypertextes.

Pour ce qui est des dommages et intérêts, on peut imaginer que Quentin Tarantino a enregistré son œuvre au Copyright Office, ce qui pourrait lui permettre de réclamer des dommages-intérêts compensatoires ou des dommages et intérêts statutaires, c'est-à-dire fixés par la loi. Le montant de ces dommages-intérêts statutaires s'échelonne de 750 à 30.000 dollars par œuvre contrefaite, et sera discrétionnairement fixé par le tribunal en fonction des circonstances.

Si Quentin Tarantino réussit à prouver que la contrefaçon a été commise intentionnellement, le tribunal peut accorder jusqu'à 150.000 dollars de dommages et intérêts statutaires.

Si Quentin Tarantino n'a pas enregistré son script au Copyright Office, il ne pourra alors réclamer que des dommages et intérêts compensatoires, correspondant à la perte subie ou au profit généré chez le contrefacteur par la contrefaçon. Ce type de préjudice est plus difficile à quantifier.

Comment le cinéaste en vient-il à demander un million de dollars de dommages et intérêts ? Il a peut-être considéré que chaque copie non autorisée de son script constituait un acte distinct de contrefaçon, qu'il a multiplié par 150.000 dollars. Sinon, il n'est pas impossible qu'il y ait un peu de surenchère dans tout ça...

*Propos recueillis par Hélène Decommer.*

**Sur le web: Quentin Tarantino porte plainte contre Gawker à cause de son scén ...**

#### SUR LE MÊME SUJET

- » "Django Unchained", un réservoir d'émotions postmodernes à la sauce Tarantino
- » "Lincoln", "Django Unchained" : le combat antiraciste de Spielberg et Tarantino